



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2010

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD – Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoint.

Mmes Valérie CARPIN – Christine COCHET et Marie-Françoise PASCAL -

Mrs Michel BATTISTELLA – Bruno FORT - Fabrice GALLET- Laurent JOLY et Roland MOISSET

Absent : Mrs Alain BOUVET - Eric CURTET et Pierre-Marie DUPORT

Pouvoir : Pierre-Marie DUPORT à Laurent JOLY et Alain BOUVET à André MASLANKIEWICZ

Secrétaire de séance : Christine COCHET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ **Délibérations**

- Plan de relance de l'économie – Versement anticipé du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.
- Achat de terrain Mr BERTHELOT
- Communauté de Communes du Colombier – Avenant n°5 pour le fonctionnement du service A.D.S.
- Délégation de signature accordée au Maire pour passation des marchés publics
- Règlement du columbarium

➤ **Informations diverses**

- Point sur les analyses des boues de la STEP
- Point sur les différents projets en cours

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Maire désigne secrétaire de séance

Procès-verbal du 25 mars 2010 : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

➤ **Délibérations** :

● Monsieur BONNARD rappelle que la loi de finance de 2010 reconduit le plan de relance de l'économie qui permet le versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour les collectivités qui s'engagent à augmenter leurs dépenses d'équipement. Compte tenu des investissements programmés par la commune, 2 230 250 € tous budgets confondus, Mr le Maire propose d'adhérer à ce plan de relance en signant la convention correspondante avec Mr le Préfet. Proposition adoptée à l'unanimité.

- Achat de terrain.

Monsieur BONNARD explique qu'en raison de la construction du groupe scolaire la commune s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée section AE n°193 d'une surface de 227 m² en zone UA, appartenant à Monsieur Raymond BERTHELOT. En effet, cette acquisition permettrait à la commune de réaliser les aménagements de sécurité le long du Furans, indispensables aux abords d'une école. Monsieur le Maire indique que les services du domaine ont estimé la valeur vénale de ce bien à 2 500 € et que Monsieur BERTHELOT accepte cette offre.

Monsieur BONNARD propose au Conseil Municipal de laisser à Mr BERTHELOT la jouissance de ce terrain tant qu'il sera en mesure d'y cultiver son potager.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir la parcelle ci-dessus désignée au prix fixé par les services du domaine
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération
- s'engage publiquement à laisser à Mr BERTHELOT la jouissance de cette parcelle tant qu'il sera en mesure d'y faire son jardin potager.

- Avenant n°5 au service ADS – Communauté de Communes du Colombier-

Présenté par Mr MASLANKIEWICZ, adjoint à l'urbanisme qui détaille le mode de calcul et la répartition pour l'année 2010. Il rappelle que le montant à payer dépend essentiellement du nombre de dossiers traités : 62 en 2009 pour la commune de Chazey-Bons.

Adopté à l'unanimité

- Délégation générale accordée au Maire pour les marchés publics.

Mr BONNARD propose au conseil municipal de délibérer au vu des nouvelles réglementations intervenues et de se prononcer sur les seuils de délégation accordés en matière de marchés publics selon les termes suivants :

- délégation pour préparation, passation, signature, exécution et règlement des marchés de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée dont le montant est inférieur ou égal à 20 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

- délégation pour préparation, passation, signature, exécution et règlement des marchés de travaux qui peuvent être passés selon une procédure adaptée dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Proposition adoptée à l'unanimité.

La délibération du 27 juin 2008 est abrogée.

- Projet de règlement du columbarium.

Un règlement type est présenté par Mme BLANCHARD et étudié par l'assemblée.

Plusieurs modifications sont apportées. Le document sera retravaillé avant de le soumettre au vote lors d'une prochaine séance.

Mr GALLET propose d'élaborer en parallèle un règlement pour le cimetière.

➤ **Informations :**

- Point sur les travaux en cours :

- STEP de Cressieu : Les travaux pourront commencer dès que l'achat de terrain sera finalisé courant mai.
- Réseau d'eau : le dossier suit son cours.
- Groupe scolaire : retour de l'esquisse retravaillée selon les indications du groupe de travail. Les modifications réclamées par l'équipe enseignante ont été validées par la Directrice. 2 modifications à revoir (avant-toits à supprimer).
- Boues de la STEP. Mme BLANCHARD indique que suite à la contamination au mercure, et malgré une 2^{ème} analyse avec un taux inférieur à la norme tolérée, la

police de l'eau interdit l'épandage. L'évacuation est en cours d'étude par le cabinet AGER conseil mais on sait d'ores et déjà que le coût sera très élevé d'où la nécessité de trouver rapidement l'origine de cette contamination.

➤ **Questions Diverses :**

- Interventions de Christine COCHET à propos du balayage et nettoyage du village. Mr PERRAUD, adjoint à la voirie indique que cela est prévu et va être fait prochainement.

- Bruno FORT : nettoyage de graviers tombés d'un camion route de Montchoisi et informations sur le SIVOM. Le taux de la taxe OM est fixé à 9.32% pour 2010 (lègère baisse). La CLIS s'est réunie pour la 1^{ère} fois le 10 mars au sujet de la fermeture de la décharge des Erruts. Le compte rendu officiel n'a toujours pas été transmis en mairie, ce que déplore Mr BONNARD.

- Fabrice GALLET voudrait savoir où en est le dossier du CREN. Mr BONNARD lui répond que la consultation va être lancée ces jours-ci.

Par ailleurs, Mr GALLET Informe d'une réunion sur le plan natura 2000 qui se tiendra à la salle des fêtes le 4 mai à 20 h 30.

- Mr MASLANKIEWICZ fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté sur le projet de SCOT pour Belley et le Bas-Bugey.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 35.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 avril 2010.

Chazey-Bons, le 23 avril 2010

**La secrétaire de séance :
Christine COCHET**

**Le Maire,
Didier BONNARD**